



42^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DE L'AIMF ET COP DE VILLES :
Atelier « Protéger et Restaurer le Milieu Naturel dans et autour des Villes

**Les actions prioritaires à mettre en place dans
le cadre de la foresterie urbaine et de
l'économie circulaire dans la ville de
Ngaoundéré**

Par le Maire de la ville : **BOBBO SALIHOU**

Abidjan, le 29 Juin 2022

PLAN DE PRESENTATION

1. Vision du Maire de la ville de Ngaoundéré en matière de la Foresterie Urbaine (FU) et de l'Economie Circulaire (EC)
2. Priorisation des activités
3. Partenaires potentiels de la Communauté Urbaine et les Communes d'Arrondissement de Ngaoundéré pour la mise en place de la FU et de l'EC

CONTEXTE

L'état de la dégradation du couvert végétal dans la ville et en périphérie de Ngaoundéré la place dans une situation critique caractérisée par :

- la problématique de changement climatique (modification des saisons, sécheresse, température élevée)
- L'érosion et lessivage des sols, inondation
- la pauvreté, l'insécurité alimentaire,
- la dangerosité de l'occupation des zones à risque et inondable
- l'avancée du désert,

Au terme de l'étude commandée par l'AIMF et réalisée par le CTFC:

- ❖ les Maires des Communes d'Arrondissement (CAN) et le Maire de la ville (CUN) ont pour vision globale de mettre en place des initiatives locales pour créer une ville verte : « **Ngaoundéré ville verte** ».
- ❖ une démarche participative de consultation des parties prenantes a permis d'identifier par ordre d'importance et suivant les critères de faisabilité, pertinence, efficacité, cible et suivi. plusieurs actions prioritaires dans la ville

1. Vision du Maire de la ville de Ngaoundéré en matière de la Foresterie Urbaine (FU) et de l'Economie Circulaire (EC)

- ❖ Accroître le couvert végétal par la création et l'aménagement des espaces verts dans la ville et sur les infrastructures sociales (Hôtel de ville, établissements scolaires, centres de santé, etc.);
- ❖ Aménager et valoriser les sites touristiques (Lac Tiizon, Bois de mardock, le Mont Ngaoundéré, les chutes, Lacs Dang et Bini, etc) ;
- ❖ Créer des ceintures vertes dans les zones à risques et les berges et ripisylves des cours d'eau et mettre un accent sur l'éducation environnementale et la gestion durable des ressources naturelles ;
- ❖ Développer des ressources alternatives pour répondre aux besoins en bois énergie domestique ;
- ❖ Développer des activités de l'économie circulaire autour de la FUPU (projet écotouristique et action de recyclage des déchets) ;
- ❖ Réaliser les plantations d'alignement le long des artères de la ville ;
- ❖ Créer des fermes agricoles pour assurer la sécurité alimentaire (agriculture biologique sobre en carbone) ;
- ❖ Accompagner le concept « Ngaoundéré ville verte ».

2. Priorisation des activités

Composante 2 : Améliorer la couverture végétale le long des artères des axes routiers, des espaces verts, des structures sociales et lieux publics, des zones à risques et d'inondation et le long des cours d'eau

Composante 1 : renforcer les compétences techniques des communes dans la création, le suivi et l'entretien sur les questions de FU et d'EC.

L'Hôtel de ville, en collaboration avec les institutions parties prenantes :

- ❖ Formalisent les partenariats avec les Communes d'Arrondissements de Ngaoundéré et les autres acteurs publics, privés locaux et Régionaux ;
- ❖ Amènent les Communes à renforcer leur personnel communal permanent dédié aux activités de création de FUPU et d'EC (renforcer ou créer un service, une sous-direction ou une direction de la FUPU et d'EC) ;
- ❖ Développent pour le projet le modèle le plus approprié des plantations urbaines ;
- ❖ Forment les conseillers municipaux sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire (avec des ONG locales) ;
- ❖ Forment les responsables communaux (service technique de la foresterie) à la maîtrise des itinéraires sylvicoles et à la gouvernance des activités de FU et d'EC.

- ❑ Restaurer avec les arbres le long des axes de toutes les routes de la ville et des Communes d'Arrondissement pour l'embellissement de la ville ;
- ❑ Planter les arbres sur les berges des Lacs (Dang, Bini, Africa, etc.), les vallées du Mayo Mabanga et Mayo Mardock, et bien d'autres qui sont des zones à risque d'inondation pour protéger la biodiversité ;
- ❑ Créer une ceinture verte en plantant une bande de 2 à 5 rangés pour restaurer les paysages dégradés afin d'établir une limite entre la zone d'habitation et les zones à risque d'éboulement que sont les zones de piedmont surplombées d'amas rocheux constamment en déséquilibre.
- ❑ La présence du Lac de Dang, très vaste (256 ha environ) qui longe la nationale n°1 et menace de l'inonder pendant la saison des pluies constitue une rupture d'urbanisation et une véritable nuisance. Ce lac en état d'eutrophisation avancé pourrait abriter des serpents et des moustiques ;
- ❑ Le lac Afrique, pris entre les constructions semble avoir été créé par un effondrement de la terre. Il se trouve dans une dénivelée d'environ 5m de profondeur par rapport aux constructions environnantes et sans protection (gardes fous) constitue un réel piège pour le passant imprudent et les occupants des dites constructions ;
- ❑ Le reboisement des savanes arborées ou des forêts claires dégradées par l'exploitation du bois de feu ou de service ;
- ❑ La créations/restauration des sites agroforestiers associant agriculture et plantations ligneuses intercalées ;
- ❑ Les plantations de protection de bassins versants (zones de captage d'eau, fixation de berges, protection de rives de lac, lutte antiérosive).

2. Priorisation des activités

Composante 3 : Restaurer les espaces dégradés des réserves et des forêts communales existantes

En collaboration avec les partenaires des Communes :

- ❖ Le projet accompagne les Communes dans l'organisation de l'approvisionnement du marché domestique en bois d'origine légale
- ❖ Les Communes respectent leurs obligations légales en termes d'exploitation, de transport, de ravitaillement du marché ;
- ❖ Le personnel communal est formé et outillé pour surveiller et contrôler l'origine légale des bois ;
- ❖ La résilience des populations de la ville de Ngaoundéré aux effets des changements climatiques par le soutien aux AGR, la promotion de l'arboriculture, l'agroforesterie et le renforcement des stocks de carbones sont renforcés

Composante 4 : Promouvoir les activités d'économie circulaire autour de la FUPU et des sites touristiques des mairies (projet écotouristique et action de recyclage des déchets)

L'objectif de la mise en place des fermes intégrées est de permettre aux communautés de générer des ressources suffisantes de manière autonomes et durables pour l'amélioration de leurs conditions de vie et d'assurer la sécurité alimentaire. Pour cela, une ferme intégrée comprend trois activités principales : l'aviculture, la pisciculture et l'agriculture. Le principal avantage de la ferme intégrée proposée par les Communes d'Arrondissement de Ngaoundéré et de combiner ces trois activités pour les rendre interdépendantes. Cela permet à la communauté de produire et de reproduire des ressources alimentaires sur plusieurs cycles en ne faisant appel qu'à très peu de moyens extérieurs. Au-delà de l'aspect économique, on prendra également en compte l'aspect social des fermes intégrées. Ce qui permettra de développer des capacités de production et d'améliorer les compétences de gestion communautaire des populations, qui devront s'entendre pour collaborer et ainsi améliorer leur travail pour le bien et l'augmentation de leur revenu.

3. Partenaires potentiels de la Communauté Urbaine et les Communes d'Arrondissement de Ngaoundéré pour la mise en place de la FU et de l'EC

En plus des sectoriels que disposent la CUN et les CAN, elles ont également d'autres partenaires financiers nationaux et internationaux tels que :

- ❖ L'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) ;
- ❖ L'Action pour la Promotion de la Santé ;
- ❖ La Production et l'Environnement (APROSPEN) ;
- ❖ Le Programme d'Appui à la Sécurisation et la Gestion Intégrée des Ressources AgroPastorales (PASGIRAP) ;
- ❖ Projet d'Appui à la Résilience des Jeunes Vulnérables (GIZPARSE) ;
- ❖ Projet de Développement de l'Elevage (PRODEL) ;
- ❖ Projet Centre d'Innovations Vertes pour le Secteur Agroalimentaire (GIZ-ProCISA) ;
- ❖ L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) ;
- ❖ Banque Mondiale ;
- ❖ GIZ ;
- ❖ Plan Cameroun ;
- ❖ Union Européenne (UE).